



Union des
fédérations
et syndicats nationaux
d'**employeurs**
du secteur
sanitaire, social,
médico-social
privé
à but non lucratif

12 Février 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE UNIFED

L'UNIFED, attachée à la politique de formation de la branche et à son OPCA UNIFAF

Après 11 séances de négociations, l'UNIFED propose aux organisations syndicales de salariés réunies en Commission Paritaire de Branche le 9 février dernier, un accord de branche qui :

- **double le taux de contribution globale à la formation par rapport au taux légal,**
- prévoit une politique de branche ambitieuse,
- préserve l'OPCA/OPACIF UNIFAF.

En septembre 2014, l'UNIFED proposait, comme base de discussions, un taux de contribution globale de 1,7% (1% légal + 0,7% conventionnel).

Après un échange avec les services de la DGEFP et de la DGT, il est apparu que le principe de mutualisation devait s'appliquer au premier euro, de manière stricte, concernant cette part conventionnelle et qu'une remise à disposition auprès des établissements était exclue.

Dans ce contexte, UNIFED a revu la composition du taux consacré, **à titre obligatoire** à l'investissement formation, tout en l'augmentant à 1,9% :

- 1% (part légale pour les entreprises de 10 salariés et plus),
- 0,3% mutualisés (part conventionnelle),
- 0,6% **obligatoirement** consacrés au financement de la formation, versés à l'OPCA ou gérés en interne, respectant le dialogue social d'entreprise favorisée par la loi du 5 mars 2014, instituant une responsabilité partagée des employeurs et des salariés dans la construction de leurs parcours professionnels.

Lors de la séance de négociation du 9 février 2015, l'UNIFED a par ailleurs fait évoluer sa position en proposant en sus une part supplémentaire de 0,1%.

La proposition d'UNIFED permet de :

- maintenir une politique de branche « forte » avec des moyens mutualisés augmentés, et ainsi permettre à la branche de continuer à décliner, à travers ses actions de formations, les politiques publiques nationales en faveur des publics accompagnés et des professionnels ;

- préserver les ressources nécessaires au financement des plans de formation, et assurer ainsi la souplesse indispensable aux employeurs pour accompagner leurs problématiques spécifiques ;
- garantir les moyens actuels consacrés à la qualification ;
- et préserver UNIFAF, en garantissant 70% de ses frais de gestion, sur la base des seules contributions légales et conventionnelles.

L'UNIFED est donc déterminée à s'inscrire dans le nouveau contexte législatif, en prévoyant un accord global portant à la fois une politique de branche en matière de formation et les instances permettant sa déclinaison aux plans politique et opérationnel (CPNE-FP, OPCA-OPACIF, Observatoire de branche).

Celui-ci sera discuté lors d'une dernière séance de négociation en Commission Paritaire de Branche le 5 mars 2015 prochain, à l'issue de laquelle un accord sera proposé à la signature des organisations syndicales de salariés.

Contact presse : Nathalie DELORME - 01.45.83.94.13

A propos d'Unifed

Unifed représente près de 20 000 établissements, 719 800 salariés auxquels s'ajoutent 115 690 travailleurs handicapés.

Unifed négocie, en qualité d'union des fédérations et des syndicats nationaux d'employeurs du secteur sanitaire, social, médico-social privé à but non lucratif¹, des accords de branche.

1- La Croix Rouge Française, la Fehap, la Fédération Unicancer, la Fégapéi, le Synéas